

REPENSER LA PÉRIPHÉRIE COMMERCIALE

Un appel à projets pour engager la mutation des périphéries commerciales.

Le ministère de la Cohésion des territoires s'engage à accompagner des collectivités territoriales par un appel à projets Repenser la périphérie commerciale, qui s'inscrit dans le cadre du réseau **Commerce, ville et territoire**.

Son objectif est de permettre à des collectivités territoriales d'engager la mutation de leurs périphéries commerciales en perte d'attractivité et en manque d'urbanité, pour faire émerger des opérations-pilotes pionnières et exemplaires et en dégager des enseignements à l'échelle nationale.

4 À 6 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SÉLECTIONNÉES

Le ministère accompagnera 4 à 6 collectivités territoriales lauréates pour accélérer la définition de leur projet de renouvellement urbain et commercial, en intégrant

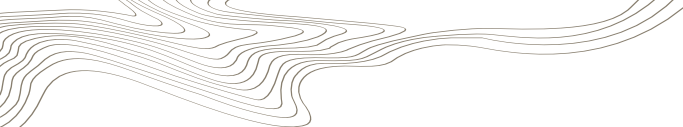
de nouvelles fonctions sur les zones considérées, en complément de la stratégie logement dans les zones tendues.

Elles seront retenues sur la base d'une stratégie de développement de leur territoire, attentive à l'équilibre entre les centralités et les périphéries et à la vitalité commerciale de leur centralité, à l'échelle de l'agglomération ou de leur bassin de vie. Un dialogue avec les propriétaires fonciers et immobiliers et les enseignes devra avoir été amorcé.

UN ACCOMPAGNEMENT PENDANT UN AN ENVIRON PAR UN SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER

Le ministère accompagnera les lauréats pendant une durée d'environ un an, sous deux formes.





◆ **Un soutien technique**, pour favoriser les échanges et partager les solutions, à travers des groupes de travail nationaux animés par l'équipe d'accompagnement et des experts du réseau Commerce, ville et territoire.

◆ **Un soutien financier** pour les accompagner dans la définition de leur projet de renouvellement urbain et commercial par le cofinancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE

Les intentions de projets présentées dans les candidatures devront contribuer à développer l'urbanité et les liens avec la ville sur des zones capables d'accueillir des logements, des bureaux ou d'autres activités, à améliorer le cadre de vie, l'environnement et les mobilités notamment par les espaces à usage public, et ainsi à « faire ville ».

Ces projets nécessiteront un renouvellement des modes de faire et des modalités de dialogue et de partenariat entre les

opérateurs publics et privés de l'aménagement et les investisseurs de l'immobilier commercial. Une maturité des collectivités territoriales lauréates est attendue, pour créer un dispositif opérationnel public-privé à l'issue d'un accompagnement d'une durée d'environ un an.

UNE LARGE VALORISATION À L'ISSUE DU PROCESSUS

Le ministère s'engage à valoriser les projets à l'issue du processus : les enseignements de ces démarches seront débattus à l'échelle nationale pour engager un mouvement de mutation des périphéries commerciales.

CALENDRIER

- ◆ Lancement de l'appel à projet : novembre 2017
- ◆ **Remise des candidatures :** février 2018
- ◆ Annonce des lauréats : printemps 2018

PLUS D'INFORMATIONS

- ◆ Retrouvez les documents pour candidater à l'appel à projets sur le site du réseau Commerce, ville et territoire : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/reseau-commerce-ville-et-territoire>